|  |  |
| --- | --- |
| **LOGO COLLECTIVITE** | **N°**……………**Arrêté portant placement en Temps Partiel Thérapeutique***(Fonctionnaire IRCANTEC inférieur à 28 heures / agent contractuel de droit public)*M ………………………………………………………………………………………….Grade …………………………………………………………………………………… |

Le Maire (ou le Président) de……………………………,

Vu l’article L.323 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.823-1 à L.823-6 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

*(Le cas échéant, pour un agent contractuel de droit public) Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,*

*(Le cas échéant, pour un fonctionnaire à temps non complet) Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;*

*(Le cas échéant, pour un fonctionnaire stagiaire) Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;*

Vu la demande initiale d’autorisation de travail à temps partiel thérapeutique présenté(e) par M…………………………… (prénom, nom, grade, emploi) à temps (non) complet accompagnée d’un certificat médical établi par le médecin traitant prescrivant un temps partiel thérapeutique sur une quotité de travail de ... % pour une durée de…………………………… mois,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Du…………………………… au ……………………………, M…………………………… (prénom, nom, grade, qualité) à temps (non) complet est autorisé à exercer/reprendre ses fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique, pour une durée de……………………………mois (période de un à trois mois, renouvelable dans la limite d’un an).

**ARTICLE 2** : M…………………………… exercera ses fonctions à raison de...% du temps de travail hebdomadaire de l’emploi occupé par l’agent *(quotité ne pouvant être inférieure à 50% du temps de travail hebdomadaire de l’emploi occupé par l’agent)*.

**ARTICLE 3** : Pendant cette période, M…………………………… effectuera …………………………… heures de travail hebdomadaires et percevra une rémunération correspondant à la quotité de travail effectuée, soit ……………………………/35èmes

M…………………………… percevra également la totalité du supplément familial de traitement.

*(Le cas échéant, se reporter à la délibération en vigueur dans la collectivité)*

*L’agent percevra les primes et indemnités au prorata de la durée effective du service ou L’agent percevra l’intégralité des primes et indemnités.*

Pour le temps de travail non effectué, il/elle percevra des indemnités journalières versées par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie.

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire général (*ou le Directeur Général des services*) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le ……………………………..Signature de l’agent : |